

**RÉUNION DU CONSEIL
17 AOÛT 2021**

Mardi, le 17^e jour du mois d'août 2021, une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 18 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;

Sont absents :

Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Affaires nouvelles
 - 3.1. Location à long terme du lot 5 618 630 par les Loisirs de Saint-Prosper inc.
 - 3.2. Résolution autorisant le dépôt de la demande de subvention pour le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure
4. Période de questions relatives aux sujets de la séance
5. Clôture de la séance

3. AFFAIRES NOUVELLES

**3.1 2021-08-101
LOCATION À LONG TERME DU LOT 5 618 630 PAR LES
LOISIRS DE SAINT-PROSPER INC.**

CONSIDÉRANT que les divers bâtiments appartenant aux Loisirs de St-Prosper inc. sont sur le terrain de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les Loisirs désirent investir sur lesdits bâtiments un montant considérable;

CONSIDÉRANT qu'aucun bail de location n'est signé entre les deux parties;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter de signer un bail avec les Loisirs de St-Prosper inc. pour une durée de 15 ans, renouvelable. Aucuns frais de location ne seront chargés pour l'utilisation du terrain.

D'autoriser la mairesse, France Bédard et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Sandra Turcotte à signer ledit bail.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2021-08-102

3.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil municipal appuie le projet des Loisirs de Saint-Prosper inc. pour l'(Amélioration du terrain des Loisirs de Saint-Prosper inc.), afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure.

QUE le conseil municipal s'engage à conclure une entente de service avec les Loisirs de Saint-Prosper inc. pour le projet (Amélioration du terrain des Loisirs de Saint-Prosper inc.), afin que lesdites améliorations soient accessibles à l'ensemble de la population.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

2021-08-103

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 18h40 .

Vote demandé par

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et
secrétaire-trésorière